

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Septième session
Genève, 1^{er} – 5 juillet 2019

RAPPORT SUR LA TÂCHE N° 47

Document établi par le Bureau international

INTRODUCTION

1. À sa cinquième session, tenue en 2017, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a adopté la norme ST.27 de l'OMPI intitulée "Recommandation concernant l'échange de données sur la situation juridique des brevets" (voir les paragraphes 50 et 51 du document CWS/5/22). Conformément à la décision prise à la cinquième session, le Secrétariat a diffusé la circulaire C.CWS 92 invitant les offices de propriété intellectuelle à évaluer leurs pratiques opérationnelles et leurs systèmes informatiques pour la mise en œuvre de la nouvelle norme ST.27, et à réexaminer la liste provisoire des événements détaillés figurant dans la norme ST.27.
2. À sa sixième session, le CWS a noté que 11 offices de propriété intellectuelle avaient tenu compte de la circulaire dans leurs programmes de mise en œuvre de la norme ST.27, la plupart indiquant qu'ils avaient besoin de mener une analyse plus approfondie avant de pouvoir communiquer un calendrier de mise en œuvre (voir le paragraphe 89 du document CWS/6/34).
3. À sa sixième session, le CWS a approuvé la norme ST.27 de l'OMPI révisée, y compris la modification des événements relatifs au paiement de la taxe de maintien en vigueur et l'amélioration des descriptions des événements relatifs à un changement de nom ou à un transfert de titularité. Plusieurs questions ont été renvoyées à l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique pour examen approfondi (voir les paragraphes 73 à 86 du document CWS/6/34).

4. À sa sixième session, le CWS a encouragé les offices de propriété intellectuelle à participer aux discussions de l'équipe d'experts et à communiquer leur table de correspondance s'ils ne l'avaient pas encore fait. Le CWS a également révisé la description de la tâche n° 47 comme suit : "élaborer une proposition finale concernant les événements détaillés ainsi qu'une proposition finale pour le document d'orientation pour les données sur la situation juridique des brevets; élaborer une proposition finale pour le document d'orientation concernant les données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels; élaborer une recommandation relative à l'échange de données sur la situation juridique des marques par les offices de propriété industrielle" (voir les paragraphes 71 et 72 du document CWS/6/34).

5. À sa sixième session, le CWS a approuvé la nouvelle "Norme ST.87 de l'OMPI – Recommandation concernant l'échange de données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels". Le CWS a prié le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété intellectuelle à évaluer leurs pratiques opérationnelles et leurs systèmes informatiques et à réexaminer la liste provisoire d'événements détaillés. Le CWS a demandé à l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique de finaliser la liste d'événements détaillés et d'établir le document d'orientation concernant les données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels puis de les présenter pour examen et approbation à sa septième session (voir les paragraphes 102 à 105 du document CWS/6/34).

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

6. À l'issue de la sixième session du CWS, l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique s'est attachée à élaborer :

- une proposition finale concernant les événements détaillés prenant en considération les informations sur l'établissement de la correspondance entre les événements nationaux ou régionaux et les événements de la norme ST.27 fournies par les offices de propriété intellectuelle; et
- un document d'orientation actualisé à intégrer dans la norme ST.27.

7. Les résultats des activités de l'équipe d'experts sont présentés pour examen à la septième session du CWS comme suit :

- la proposition de révision de la norme ST.27 de l'OMPI, y compris les événements détaillés mis à jour ainsi qu'un document d'orientation provisoire (voir le document CWS/7/12).

Correspondance entre les événements nationaux/régionaux et les événements de la norme ST.27

8. Le CWS a approuvé la synthèse provisoire des tables de correspondance présentées par 12 offices de propriété intellectuelle à sa sixième session et a prié le Secrétariat de la publier sur le site Web de l'OMPI (voir le paragraphe 91 du document CWS/6/24). En janvier 2019, le Bureau international a publié les tables de correspondance de la norme ST.27 reçues des 12 offices dans la partie 7.13 du Manuel de l'OMPI.

9. Le Bureau international a continué de travailler en collaboration avec l'Office européen des brevets (OEB) à l'élaboration de tables de correspondance pour les événements nationaux ou régionaux relatifs à la situation juridique des brevets figurant dans la base de données INPADOC (Centre international de documentation de brevets), qui est alimentée par une cinquantaine d'offices de propriété intellectuelle. Le Bureau international juge ce travail collaboratif essentiel pour fournir des données sur la situation juridique plus harmonisées et plus précises conformes à la norme ST.27 de l'OMPI, ce qui bénéficiera à la communauté de la propriété intellectuelle dans son ensemble et aux utilisateurs en particulier.

Proposition de révision de la norme ST.27 de l'OMPI

10. Depuis la sixième session du CWS, l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique a poursuivi ses travaux pour mener à bien la tâche n° 47 et a noté la nécessité d'une révision plus approfondie de la norme ST.27. L'équipe d'experts a tenu six réunions en ligne pour débattre des modifications : trois réunions sur les exemples de scénarios communs et trois sur les révisions relatives aux événements de la norme ST.27.

11. Les révisions suivantes ont été proposées à la septième session du CWS :

- rendre les mises à jour concernant les événements R13 et R14 plus claires (actualisation des noms et transfert de titularité);
- remplacer le terme “publié” par “réalisé” pour les événements D14 et D15 (rapports de recherche et d'examen);
- préciser les types de demandes et de droits de propriété intellectuelle couverts dans les descriptions des catégories;
- mettre à jour le document d'orientation avec des “scénarios communs”, qui montrent comment plusieurs offices différents font correspondre cinq exemples communs de scénarios de cycle de vie des brevets;
- modifier l'intitulé de la catégorie S “licences” qui devient “licences et transactions connexes” pour mieux rendre compte de sa teneur;
- combiner les événements dans la catégorie S pour obtenir le degré de détail voulu;
- ajouter une section consacrée aux scénarios communs dans le document d'orientation avec des exemples de situations communes à de nombreux offices; et
- ajouter un nombre fixe de caractères aux codes de la norme ST.27 constituant un champ réservé pour une utilisation future.

La proposition de révision de la norme ST.27 de l'OMPI fait l'objet de l'annexe du document CWS/7/12.

12. L'équipe d'experts propose de continuer à revoir les titres et les descriptions des catégories et événements qui en ont besoin, les offices de propriété intellectuelle continuant à travailler à l'établissement d'une table de correspondance et à identifier d'éventuels problèmes de clarté ou d'exhaustivité de la couverture.

Programme de mise en œuvre de la norme ST.87 de l'OMPI

13. Conformément à la décision prise à la sixième session du CWS, le Secrétariat a diffusé la circulaire C.CWS 113 le 14 février 2019, invitant les offices de propriété intellectuelle à communiquer les résultats a) de l'évaluation de leurs pratiques opérationnelles et de leurs systèmes informatiques, y compris le calendrier provisoire concernant la mise en œuvre de la norme ST.87 de l'OMPI; et b) de l'examen de la liste provisoire des événements détaillés, conformément à leurs lois et pratiques respectives. Les offices ont été priés de joindre également leurs tables de correspondance.

14. Dix offices de propriété intellectuelle ont répondu à la circulaire. Trois offices (Fédération de Russie, République de Moldova et Ukraine) ont également communiqué une table de correspondance. Les observations générales suivantes peuvent être faites concernant les réponses, sachant que des informations supplémentaires sur les réponses à la circulaire seront disponibles sous forme de rapport verbal au titre du point 11.c) du projet d'ordre du jour figurant dans le document CWS/7/1 :

- de nombreux offices ont répondu que leur programme de mise en œuvre de la norme ST.87 de l'OMPI n'était pas encore défini. Certains offices doivent d'abord financer la modification de leurs systèmes informatiques;
- deux offices ont fait savoir qu'ils n'avaient pas terminé leur évaluation interne de la norme ST.87 et ne pouvaient donc pas fournir d'informations à ce stade;
- d'autres offices ont indiqué qu'ils attendaient : que la liste d'événements de la norme ST.87 soit finalisée; que les composantes du schéma XML soient communiquées; que la mise à niveau prévue du système informatique débute; ou que la mise à niveau informatique en cours soit achevée;
- quatre offices ont communiqué une table de correspondance entre leurs événements nationaux et les événements définis dans la norme ST.87; et
- quatre offices ont indiqué qu'ils n'avaient pas de plans de mise en œuvre de la norme ST.87.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Données sur la situation juridique des brevets

15. L'Équipe d'experts chargée de la situation juridique prévoit de continuer à améliorer, le cas échéant, les listes d'événements des normes ST.27 et ST.87. Les offices de propriété intellectuelle continuant d'affiner la mise en correspondance des événements, on peut s'attendre à découvrir davantage d'incohérences ou d'omissions. L'équipe d'experts s'attachera à résoudre ces questions le plus possible sans modifier les titres et les codes des événements; il pourrait cependant s'avérer nécessaire de procéder à de légers changements dans certains cas. L'équipe d'experts peut aussi devoir ajouter de nouveaux événements détaillés, voire modifier la catégorie d'un événement détaillé particulier. Il serait cependant préférable d'éviter ce genre de modifications si une autre solution rationnelle existe. Dans un avenir prévisible, aucun changement majeur ne devrait être apporté à la liste d'événements ou aux catégories.

16. L'équipe d'experts prie le CWS d'encourager les offices de propriété intellectuelle à communiquer ou actualiser leurs tables de correspondance relatives à la norme ST.27. La synthèse des tables de correspondance publiée dans le Manuel de l'OMPI sera mise à jour pour tenir compte des nouvelles réponses reçues.

17. Le Bureau international et l'OEB prévoient de poursuivre la mise en correspondance des données de l'INPADOC avec la norme ST.27 de l'OMPI, en collaboration avec les premiers offices de propriété intellectuelle ayant alimenté la base INPADOC avec des données sur la situation juridique des brevets, tant que des ressources sont disponibles.

Données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels

18. L'équipe d'experts prévoit d'actualiser, le cas échéant, les événements détaillés de la norme relative aux données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels et d'élaborer un document d'orientation pour examen à la prochaine session du CWS. L'équipe d'experts prie le CWS d'encourager les offices de propriété intellectuelle à communiquer ou actualiser leurs tables de correspondance relatives à la norme ST.87. Le Bureau international propose que le CWS approuve la publication des trois tables de correspondance reçues pour la norme ST.87 dans la partie 7.13 du Manuel de l'OMPI. Cette partie sera mise à jour lorsque de nouvelles réponses seront reçues.

Données sur la situation juridique des marques

19. L'équipe d'experts prévoit de s'atteler à l'élaboration d'une nouvelle norme relative aux données sur la situation juridique des marques au terme des travaux en cours concernant les normes ST.27 et ST.87 de l'OMPI. Elle souhaiterait notamment connaître l'expérience des offices qui ont commencé à mettre en œuvre la norme ST.27 ou la norme ST.87 afin d'éviter l'émergence de problèmes imprévus.

PROPOSITION DE RÉVISION DE LA DESCRIPTION DE LA TÂCHE N° 47

20. Compte tenu des travaux terminés et restant à accomplir concernant les normes ST.27 et ST.87 de l'OMPI, il est proposé de réviser la description de la tâche n° 47 comme suit : "élaborer des propositions concernant la révision des normes ST.27 et ST.87 de l'OMPI, selon que de besoin; élaborer une proposition de document d'orientation pour les données sur la situation juridique des dessins et modèles industriels; élaborer une recommandation relative à l'échange de données sur la situation juridique des marques par les offices de propriété industrielle; et soutenir l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP dans l'élaboration des composantes du schéma XML concernant les données relatives à la situation juridique".

21. *Le CWS est invité*

a) *à prendre note des résultats des travaux de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique et du rapport de son responsable, comme indiqué dans le présent document,*

b) *à prendre note du programme de travail de l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique et à encourager les offices de propriété intellectuelle à participer aux discussions de l'équipe, comme indiqué aux paragraphes 15 à 19,*

c) *à encourager les offices de propriété intellectuelle à communiquer ou à mettre à jour leur table de correspondance relative aux normes ST.27 et ST.87 de l'OMPI, comme indiqué aux paragraphes 8, 9, 13 et 14,*

d) à examiner la publication des tables de correspondance reçues concernant la norme ST.87 dans la partie 7.13 du Manuel de l'OMPI, comme indiqué aux paragraphes 14 et 18, et

e) à examiner et approuver les propositions de modification de la tâche n° 47 et l'affectation de la tâche n° 47 modifiée à l'Équipe d'experts chargée de la situation juridique, comme indiqué au paragraphe 20.

[Fin du document]